

REGION
..... BOURGOGNE

DEPARTEMENT
..... CÔTE D'OR

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE :

Etablissement Public
de Coopération
Intercommunale

Élection de la
Présidence et des Vice-
présidences

Effectif légal du conseil
communautaire
.....36.....

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DE LA PRESIDENCE ET DES VICE- PRESIDENCES

DATE DE
CONVOCAION
.....

03 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M.**

Jean-Marie FERREUX, doyen d'âge de l'assemblée délibérante.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. François BIGEARD, Mme Anne-Sophie BOISSON, Monsieur Gilles BRACHOTTE, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA , M. Dominique CHOPPIN, Mme Rolande Andrée CHRETIEN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Pierre COLOMBERT, Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule, M. Jean-Marc FRELIH , M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. André LONGCHAMP, M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Nathalie SEGUIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-José TROUSSEL.

Étaient Absents/excuses : M. Guy MORELLE (suppléé par M. Alain LEFEVRE), M. Claude VERDREAU (pouvoir donné à Mme Maïté COUBAT)

Secrétaire de séance : M. Olivier GAUTHRON

1. Installation des conseillers communautaires ¹

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Marie FERREUX, qui a déclaré les membres du Conseil Communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. Élection de la Présidence

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré trente-six (36) conseiller.e.s présent.e.s et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie². A été désigné comme secrétaire de séance, le benjamin de l'assemblée, M. Olivier GAUTHRON.

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection de la Présidence. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2121-21, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, la Présidence est élue au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le/la plus âgé.e est déclaré élu.e.

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	35
VOTANTS :	35

Pour chaque tour de scrutin, le doyen d'âge procède à l'appel à la candidature. Il laisse dix minutes à chacun des candidats pour se présenter dans l'ordre des candidatures. Une fois la présentation terminée, a lieu le passage au vote.

Conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le vote s'effectue par voie électronique. Pour ce faire, chaque Conseiller Communautaire dispose d'un boîtier électronique afin de voter anonymement en fonction des propositions listées. Ceci permet notamment le respect du secret du vote et la sincérité du scrutin (article L. 330-13 du Code Electoral).

¹ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection de la Présidence et des Vice-présidences a lieu en cours de mandature.

² Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Pour chacun des votes, le nombre de « pour », de « contre » et d'abstentions a été recueilli. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, a été enregistré. Après chaque vote, il a été immédiatement procédé à la collecte des résultats de manière dématérialisée.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 0

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre de candidature)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Patrice ESPINOSA	22 voix.....	Vingt-deux
2. Jean-Emmanuel ROLLIN	14 voix.....	Quatorze
		

Monsieur Patrice ESPINOSA a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-présidences

Sous la présidence de M. Patrice ESPINOSA élu Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidences. Il a été rappelé que les Vice-présidences sont élues selon les mêmes modalités que la Présidence (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT transposables aux EPCI).

La Présidence a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents ne peut excéder 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante et ne peut jamais être supérieur à 15 Vice-présidences. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise peut disposer de 8 Vice-présidences au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise disposait, à ce jour, de 6 Vice-présidences. Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des Vice-présidences à la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

3.1. Élection de la première Vice-présidence

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 2 (deux)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Gilles BRACHOTTE	24 voix POUR, 9 voix CONTRE	Vingt-quatre voix POUR ; neuf voix
.....		

3.1.2. Proclamation de l'élection de la première Vice-présidence

Monsieur Gilles BRACHOTTE a été proclamé première Vice-présidence et immédiatement installée.

3.2. Élection de la deuxième Vice-présidence

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 2

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Jean-Pierre COLOMBERT	26 voix POUR, 7 voix contre.....	Vingt-six voix POUR, sept voix
.....		

3.2.2. Proclamation de l'élection de la deuxième Vice-présidence

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT a été proclamé deuxième Vice-présidence et immédiatement installé.

3.3. Élection de la troisième Vice-présidence

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 2 (deux)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Vincent CROUZIER	26 voix POUR, 8 voix CONTRE	Vingt-six voix POUR, huit voix

3.3.2. Proclamation de l'élection de la troisième Vice-présidence

Monsieur Vincent CROUZIER a été proclamé troisième Vice-présidence et immédiatement installé.

3.4. Election de la quatrième Vice-présidence

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 0 (zéro)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre de candidature)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Vincent DANCOURT	19 voix.....	Dix-neuf voix
2. Claude VERDREAU	5 voix.....	Cinq voix
3. Jérôme THEVENEAU	12 voix.....	Douze voix

3.4.2. Proclamation de l'élection de la quatrième Vice-présidence

Monsieur Vincent DANCOURT a été proclamé quatrième Vice-présidence et immédiatement installée.

3.5. Election de la cinquième Vice-présidence

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 4 (quatre).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Nathalie SEGUIN	25 voix POUR, 6 voix CONTRE	Vingt-cinq voix POUR, six voix CONTRE

3.5.2. Proclamation de l'élection de la cinquième Vice-présidence

Madame Nathalie SEGUIN a été proclamée cinquième Vice-présidence et immédiatement installée.

3.6. Election de la sixième Vice-présidence

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 3 (trois).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre de candidature)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Zineb HEMAIRIA	22 voix.....	Vingt-deux voix
2. Claude VERDREAU	11 voix.....	Onze voix

3.6.2. Proclamation de l'élection de la sixième Vice-présidence

Madame Zineb HEMAIRIA a été proclamée sixième Vice-présidence et immédiatement installée.

3.7. Election de la septième Vice-présidence

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstention : 4 (quatre).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
1. Guy MORELLE	23 voix POUR, 8 voix CONTRE	Vingt-trois POUR, huit voix CONTRE

3.7.2. Proclamation de l'élection de la septième Vice-présidence

4. Observations et réclamations

[illegible]

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 9 juillet 2020, à GENLIS, à vingt heures, cinquante-quatre minutes, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par la Présidence, le Conseiller Communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.



³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.